

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 SEPTEMBRE 2018 À 20H30

Le Conseil municipal, légalement convoqué le dix-sept septembre deux mille dix-huit, s'est réuni le vingt-quatre septembre deux mille dix-huit, en session ordinaire sous la présidence de André RICOLLEAU, Maire.

Étaient présents :

MM. André RICOLLEAU, Véronique LAUNAY, Jean-Yves GABORIT, Nicole PLESSIS, Bruno LEROY, Nadine PONTREAU, Michel ALLEGRET, Gérard MILCENDEAU, Mireille RICOLLEAU, Marie BERNABEN, Michel COURANT, Dominique PELLOQUIN, Valérie JOSLAIN, Astrid CHEVALIER, Grégory JOLIVET, Alain ROUSSEAU, Yves MATHIAS, Eric BRONDY, Mireille GLORION, Gianna CANNELLE formant la majorité des membres en exercice.

Absents et avaient donné procuration :

MM. Miguel CHARRIER, Marie-Claire BRETHER-CHAILLOU, Marc GUYON, Jacky BETHUS, Annie LE BIAVANT, Daniel CAILLAUD, Karine IRR.

Nombre de conseillers présents : 20

Nombres de procurations : 7

Nombre de votants : 27

Secrétaire de séance : Grégory JOLIVET

Après adoption du compte-rendu de la séance précédente, le Conseil municipal a examiné les questions inscrites à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire a fait part à l'assemblée délibérante des remerciements adressés par des associations suite à l'attribution des subventions 2018.

N°2018_49 Modification de dénomination de la Place de l'Europe – Simone VEIL

Rapporteur : André RICOLLEAU, maire

Le Conseil municipal a décidé de modifier la dénomination de la place de l'Europe en « Place de l'Europe-Simone Veil 1927-2017 »

N°2018_50 Rapport annuel 2017 des représentants de la Ville au Conseil d'administration d'ORYON

Rapporteur : André RICOLLEAU, maire

Conformément à l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal a pris acte du rapport annuel des représentants de la Ville au Conseil d'administration d'ORYON.

N°2018_51 Répartition de l'actif et de la trésorerie du Syndicat mixte de lutte contre la chenille processionnaire du pin

Rapporteur : Bruno LEROY

Le Conseil municipal a validé les modalités de répartition de l'actif du syndicat mixte récemment dissous

(trésorerie d'un montant de 19 511,30 euros soit pour la Commune de Saint-Jean-de-Monts une somme de 651.68 euros).

N°2018_52 Parc éolien – mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme

Rapporteur : Jean-Yves GABORIT

Le projet de parc éolien en mer, au large des Îles d'Yeu et de Noirmoutier, nécessite la mise en compatibilité du PLU.

Les changements apportés consistent à autoriser, dans la zone Nd.L146-6, conformément à l'article L.121-25 du Code de l'urbanisme, les ouvrages ou installations nécessaires au raccordement électrique du parc éolien en mer. Ils affectent certains paragraphes du rapport de présentation et le règlement de la zone Nd.L146-6.

Le Conseil municipal a émis un avis favorable à cette mise en compatibilité.

N°2018_53 Plan de concession de la plage naturelle de Saint-Jean-de-Monts – demande de révision

Rapporteur : Nicole PLESSIS

Le Conseil municipal s'est prononcé favorablement sur la demande de révision du plan de concession, pour permettre les évolutions suivantes :

- création d'une Zone d'Activités Municipales, au niveau de la Base nautique, aux fins de stockage des bateaux, chars à voile et autres matériels ;
- extension de la terrasse, annexe au local commercial avenue de la Mer 1, du lot n°11.

Le dossier correspondant sera transmis à la DDTM/DML.

N°2018_54 Signature d'une convention de services entre la Commune de Soullans et la Commune de Saint-Jean-de-Monts

Rapporteur : Gérard MILCENDEAU

Le Conseil municipal a autorisé la signature d'une convention de services entre la Commune de Saint-Jean-de-Monts et la Commune de Soullans dans le domaine des marchés publics, selon les modalités suivantes :

- durée allant jusqu'au 31 décembre 2018, renouvelable 2 fois par période de 12 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2020 maximum ;
- participation financière de la Commune de SOULLANS, réglée après la notification du marché et calculée comme suit :

Montant de la procédure = 2 750 € (unité de base) x coefficient de complexité.

N°2018_55 Signature d'une convention de services entre le C.C.A.S. de Soullans et la Commune de Saint-Jean-de-Monts

Rapporteur : Gérard MILCENDEAU

Le Conseil municipal a autorisé la signature d'une convention de services entre la Commune de Saint-Jean-de-Monts et le CCAS de Soullans dans le domaine des marchés publics, selon les modalités suivantes :

- durée allant jusqu'à la notification du dernier marché de travaux de l'opération, non renouvelable à échéance ;
- participation financière du C.C.A.S. de SOULLANS (section EHPAD) à hauteur de 6 050 €, réglée après la notification du dernier marché de l'opération.

N°2018_56 Convention de prestation avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vendée : mission de conseil en organisation

Rapporteur : Véronique LAUNAY

Le Conseil municipal a autorisé la signature d'une convention avec le Centre de gestion de la Vendée afin de recourir à la mission « conseil en organisation ».

N°2018_57 Mission d'inspection en hygiène et sécurité

Rapporteur : Véronique LAUNAY

Le Conseil municipal a autorisé la signature d'une convention avec le Centre de gestion de la Vendée afin de recourir à la mission « inspection en hygiène et sécurité ».

Affaires financières

Rapporteur : Gérard MILCENDEAU

N°2018_58 Transfert de l'assainissement collectif - mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de cette compétence par l'EPCI

Suite au transfert de la compétence assainissement collectif à la Communauté de communes Océan-Marais de Monts, le Conseil municipal a autorisé la mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers nécessaires à son exercice (essentiellement réseau de collecte et de transfert, soit 126,6 Kms, et postes de refoulement au nombre de 59). Il s'agit d'une stricte application des dispositions des articles L.1321-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Le Conseil municipal a approuvé le procès-verbal de transfert et en a autorisé la signature et l'exécution.

N°2018_59 Transfert de l'assainissement collectif – reprise des résultats 2017

Le Conseil municipal a procédé à la reprise du résultat excédentaire au sein du budget principal :

- Compte 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : + 4 888 014,50 €
- Compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté : + 3 226 998,29 €.

N°2018_60 Budget principal – décision modificative n°1 / 2018

Le Conseil municipal a adopté la décision modificative n°1 portant principalement sur les opérations budgétaires et comptables liées à la reprise des résultats du budget annexe assainissement (délibération 58 et 59).

BUDGET PRINCIPAL - DM 1 / 2018		SECTION DE FONCTIONNEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT			
		DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES	
Ligne de gestion	Désignation	Baisse (-)	Hausse	Baisse (-)	Hausse	Baisse (-)	Hausse	Baisse (-)	Hausse
FIN 002	Résultat de fonctionnement reporté				3 226 998,29 €				
FIN 001	Solde d'exécution d'investissement reporté					-4 888 014,50 €			
ASS 2315	Transfert des restes à réaliser / travaux 2017					-100 018,20 €			
FIN 627	Services bancaires et assimilés		100 000,00 €						
FIN 673	Annulation de titres / exercices antérieurs		126 998,29 €						
URB 10226	Reversements de taxes d'urbanisme						97 691,91 €		
URB 238 8271	Avance / opération d'aménagement Salais						125 000,00 €		
INF 2183 430	Matériel informatique école primaire Plage						3 300,00 €		
FIN 1641	Recours à l'emprunt							-2 262 040,79 €	
FIN 1641	Remboursement anticipé de capital/emprunts						5 500 000,00 €		
FIN 023 / FIN 021	Ajustement du prélèvement pour équilibre		3 000 000,00 €						3 000 000,00 €
SOUS-TOTAUX PAR SECTION FONC. / INVEST.		0,00 €	3 226 998,29 €	0,00 €	3 226 998,29 €	-4 988 032,70 €	5 725 991,91 €	-2 262 040,79 €	3 000 000,00 €
CONTRÔLE EQUILIBRE DE CHAQUE SECTION		3 226 998,29 €		3 226 998,29 €		737 959,21 €		737 959,21 €	

Le tableau des votes, par délibération, est annexé au compte-rendu.

COMPTES RENDUS – INFORMATION DU CONSEIL – AFFAIRES DIVERSES

1. DECISION DU MAIRE

Monsieur le Maire a présenté une décision prise au titre de la délégation prévue par l'article L. 2122-22 du CGCT (remboursement anticipé du prêt n°1227949/ Caisse des dépôts et consignations pour un capital restant dû de 475 000€).

2. COMPTES RENDUS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Véronique LAUNAY a rendu compte des réunions du Conseil communautaire du 11 avril 2018, du 5 juin 2018 et du 3 août 2018.

3. QUESTIONS ORALES

Michel ALLEGRET a apporté un complément d'informations à une question posée par Yves MATHIAS lors de la séance précédente.

Conformément aux dispositions du règlement intérieur, il a été répondu à deux questions orales posées par des conseillers municipaux :

- Question n°1 posée par Eric BRONDY relative à l'accessibilité / réponse apportée par Nadine PONTREAU, adjointe déléguée à l'accessibilité ;
- Question n°2 posée par Mireille GLORION-DESBOEUF relative à un projet d'extension de l'aire de stationnement des camping-cars des Pimprenelles / réponse apportée par Véronique LAUNAY 1^{ère} adjointe et vice-présidente de la SEML Saint-Jean activités.

Le texte des questions et des réponses apportées est annexé au présent compte rendu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h00

CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018
A L'HOTEL DE VILLE, SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Vote des affaires inscrites à l'ordre du jour du Conseil Municipal

NUMERO DELIBERATION	RAPPORTEUR	AFFAIRES	VOTANTS	EXPRIMES	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS NULS BLANCS
49	André RICOLLEAU	MODIFICATION DE DENOMINATION DE LA PLACE DE L'EUROPE – SIMONE VEIL	27	27	27	0	0
50	André RICOLLEAU	RAPPORT ANNUEL 2017 DES REPRESENTANTS DE LA VILLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ORYON					Prise d'acte
51	Bruno LEROY	REPARTITION DE L'ACTIF ET DE LA TRESORERIE DU SYNDICAT MIXTE DE LUTTE CONTRE LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN	27	27	27	0	0
52	Jean-Yves GABORIT	PARC EOLIEN – MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME	27	27	24	3	0
53	Nicole PLESSIS	PLAN DE CONCESSION DE LA PLAGE NATURELLE DE SAINT-JEAN-DE-MONTS – DEMANDE DE REVISION	27	27	27	0	0
54	Gérard MILCENDEAU	SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNE DE SOULLANS ET LA COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-MONTS	27	27	27	0	0
55	Gérard MILCENDEAU	SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SERVICES ENTRE LE C.C.A.S. DE SOULLANS ET LA COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-MONTS	27	27	27	0	0
56	Véronique LAUNAY	CONVENTION DE PRESTATION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA VENDEE : MISSION DE CONSEIL EN ORGANISATION	27	27	27	0	0
57	Véronique LAUNAY	MISSION D'INSPECTION EN HYGIENE ET SECURITE	27	27	27	0	0
58	Gérard MILCENDEAU	TRANSFERT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - MISE A DISPOSITION DES BIENS NECESSAIRES A L'EXERCICE DE CETTE COMPETENCE PAR L'EPCI	27	25	22	3	2
59	Gérard MILCENDEAU	TRANSFERT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – REPRISE DES RESULTATS 2017	27	25	22	3	2
60	Gérard MILCENDEAU	BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°1 / 2018	27	25	22	3	2
	André RICOLLEAU	DECISION DU MAIRE					
	Véronique LAUNAY	COMPTES RENDUS DES REUNIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE					

Rapport

Ville de Saint-Jean-de-Monts

Michel ALLEGRET, conseiller délégué à la voirie urbaine
Réunion du CM du 24 septembre 2018

OBJET : éléments complémentaires à une question de Monsieur Yves MATHIAS concernant une rupture de canalisation d'eau sur la Commune

Suite à la question orale de Monsieur MATHIAS, traitée lors de la séance du Conseil municipal du 4 juillet 2018, il était convenu d'interroger plus précisément Vendée eau sur l'incident du mois d'avril, et plus généralement sur l'état des canalisations d'eau sur la Commune.

Les éléments suivants ont été communiqués par la direction du Syndicat mixte :

1. Généralités :

- La longueur du réseau de Saint-Jean-de-Monts est de 276 km pour 13 186 abonnés ;
- Le réseau est pour 170 km antérieur à 1979 ;
- 57 km en amiante-ciment et 185 en PVC ;
- Le taux de canalisation amiante-ciment et PVC datant d'avant les années 80 est de 57% à Saint-Jean-de-Monts (c/ 40% en Vendée) ceci s'explique par le développement de la Ville dans les années 60/70 et la plus grande utilisation du ciment amiante dans des sols non agressifs (côté vendéen) ;
- Le taux de « casse » à Saint-Jean-de-Monts est de 5.8 pour 100km, à comparer à 20 « casses » pour 100km au plan national.

2. Réparations/renouvellement de canalisations sur le Département :

- Vendée Eau met en œuvre chaque année une politique de renouvellement (0.8/0.9% du linéaire) ;
- La priorité est donnée aux plus anciennes ;
- Vendée Eau accompagne les chantiers de voirie pour anticiper le renouvellement des canalisations les plus fragiles.

3. Canalisation route des Sables :

- La canalisation passant route des Sables est longue de 10 km (château d'eau/Orouet) ;

La casse de conduite du 26 avril 2018 :

- rue des Sables
- canalisation Ø 125 mm amiante-ciment
- conduite éclatée sur sa longueur → remplacement d'un tube
- information de SAUR par les pompiers à 6h00
- fermeture de la canalisation à 7h00, réparation de 8h00 à 16h00
- perte d'eau estimée par SAUR à 200 m³
- remise en état trottoir et chaussée
- Proposition Vendée eau : renouveler la partie amont pour sécuriser la partie aval ;
- Les travaux sont envisageables à court terme. Il conviendra d'organiser des réunions techniques pour envisager ces travaux qui généreront nécessairement des perturbations de circulation.

CM du 24 septembre 2018

Questions orales prévues à l'article 14 du règlement intérieur du Conseil municipal

Question : M. Eric Brondy

Plusieurs Montois avec différents handicaps, vous ont écrit à plusieurs reprises pour vous faire part de leurs difficultés au quotidien à circuler et accéder avec leurs fauteuils roulants dans notre belle commune de Saint-Jean de Monts.

Si leurs lettres sont restées sans réponse, ils souhaitent au travers de l'UDCI Montois une nouvelle fois vous interpeller et avoir des réponses aux difficultés de cheminement qu'ils rencontrent en permanence.

Un cheminement accessible correspond à un chemin qui doit mener facilement à des sites très appréciés de notre commune. Malgré les nombreux équipements, déjà mis en place, il manque certains aménagements supplémentaires pour l'accès :

- à l'entrée de certains ERP ;
- à l'accès de nos différentes plages ;
- à l'accès ou à la sortie de leur domicile...

Cela reste à ce jour compliqué voire un parcours du combattant pour certaines personnes à mobilité réduite de notre station balnéaire.

Sans des aménagements et des accès adaptés, c'est tout simplement impossible de se baigner, de profiter des équipements ou de sortir de son domicile sans avoir à être confronté à l'obligation de faire demi-tour ou de rester isolé.

D'autres communes le font alors pourquoi pas nous ?

Je sollicite votre bienveillance afin que vous preniez ce dossier à bras le corps et ainsi permettre aux personnes à mobilité réduite de profiter des atouts que notre commune dispose.

Réponse : Nadine PONTREAU adjointe déléguée à l'accessibilité

Le handicap est d'abord une histoire individuelle qui bouleverse le cours d'une vie, d'une fratrie, d'une famille. 12 millions de Français sur 65 millions sont touchés par le handicap.

Nous devons changer collectivement le regard sur le handicap, vaincre les appréhensions et lever les obstacles. Nous devons relever le défi d'une société accessible, et solidaire, qui facilite la vie au quotidien au lieu de segmenter, et qui rend possible au lieu de contraindre.

Nous tentons de donner une réponse effective aux besoins des personnes en situation de handicap, quel que soit leur handicap et leur l'âge.

Cette attention particulière trouve sa concrétisation dans de nombreuses actions municipales mises en œuvre durant ces dernières années.

Divers domaines de l'action publique locale sont concernés. Nous pouvons citer à titre d'exemples : l'accueil d'enfants porteurs de handicap dans les structures liées à l'enfance et la jeunesse, le développement d'actions quotidiennes avec l'Education nationale pour faciliter la scolarisation, les aides quotidiennes et l'accompagnement au sein des services sociaux...

Parmi les actions phare se trouvent naturellement les questions d'accessibilité. Rappelons ici le travail de la Commission municipale pour l'accessibilité des personnes handicapées à laquelle participent des associations représentatives et de multiples services. Chaque année la Commission rend un rapport, communiqué en séance de Conseil municipal.

Le dernier rapport rendu le 30 novembre 2017 démontre bien le travail de fond réalisé sur la question de l'accessibilité à la Ville.

Bilan des actions 2017

Cadre bâtiments :

En 1ère catégorie :

- Stade de la Forêt Ernest Pajot (sanitaires).

En 3ème catégorie :

- Marché couvert place Jean Yole.

En 5ème catégorie :

- Salle du Vieux Cerne,
- Foyer des Jeunes.

Cadre espaces publics :

Voirie :

- Surbaissés avenue des Pins et des Œillets,
- Chemin des Plumets,
- Liaison entre l'arrêt de bus rue Henry Dunant et le Centre de Médecine Physique de la Croix Rouge Française,
- Square de la Légion d'Honneur.

Transports – arrêts de bus :

- Rue du Général de Gaulle (devant l'église).

Programmes des actions 2018

Cadre bâtiments :

En 2ème catégorie :

- Stade scolaire.

Cadre espaces publics :

Voirie :

- Centre-Ville (accessibilité à un maximum de commerces)
- Rue des Œillets,
- Rue de la Bloire,
- Rue de Greenwood (travaux planifiés en octobre),
- Travaux de renforcement de matérialisation des stationnements PMR (peintures au sol),
- Quartier de la Plage des Demoiselles.

Transports – arrêts de bus :

- Boulevard des Maraichins.

Toilettes publiques :

- Parc des Sports- Sanitaires (fin d'année voire début 2019).

Chaque année un budget de 20 000€ est consacré aux actions visant l'amélioration de l'accessibilité.

Le nombre de **places réservées** est supérieur à la norme applicable (2% du nombre total de places). En effet, la Ville atteint un pourcentage de 2.86% sur l'ensemble du territoire, taux porté à 8% pour le centre-ville.

Concernant l'**accès à la plage**, des améliorations notables ont été réalisées sur proposition de la Commission des plages, notamment en ce qui concerne l'accès via les nombreuses cales. De même, 5 « tiralos » sont mis à disposition : 1 au poste de la Parée du Jonc, 2 au poste central, 1 au poste de l'estacade et un à celui des Demoiselles. La mise en œuvre de platelage amovibles est délicat à mettre

en œuvre en raison, notamment, des contraintes techniques liées au nettoyage quotidien de la plage principale. La finesse du sable masquerait complètement l'équipement et le retrait quotidien serait extrêmement difficile. En revanche, les personnels affectés à la surveillance des plages peuvent accompagner les personnes rencontrant une difficulté particulière.

Enfin, concernant l'absence de réponse à certains courriers, il est évident que toute demande adressée au Maire fait l'objet d'une réponse, sauf les demandes abusives ou répétitives. Si vous étiez en possession de courriers demeurés, par erreur, sans réponse, nous vous prions de les transmettre à la Direction générale. Nous garantissons qu'ils seront étudiés et qu'une réponse sera apportée sous huitaine. Nous précisons que l'obligation de traitement de la demande n'implique pas forcément que lui soit réservée une suite favorable.

Question : Mme GLORION-DESBOEUF :

M. le Maire, les voisins de l'aire camping-cars des PIMPRENELLES nous ont fait part de leur inquiétude sur l'agrandissement de cette aire au détriment d'un parking public.

Des employés de la Communauté de communes ont procédé le Mardi 11 Septembre dernier à des marquages au sol et n'ont pas voulu donner d'explications aux personnes qui les ont interpellés arguant que cette opération était confidentielle? Confidentialité peut être en rapport avec enquête publique en cours et le déclassement du Repos des Tortues de UC1 en UL sauf les aires de camping de la Parée du Jonc et des Pimprenelles et l'interdiction sur toutes les zones .UA, UB, UC, UE, 1AUb, 1AUe des aires de camping-car y compris en UB2.

Est-ce que vous allez soit au niveau de la commune ou de la Communauté de Communes OCEAN MARAIS de MONTS faire cet agrandissement avant le prochain vote sur la modification n°3 du PLU ?

Réponse : Véronique LAUNAY 1^{ère} adjointe

L'aire de stationnement des camping-cars est une compétence communale et non communautaire. La gestion en a été confiée à la SEML Saint-Jean activités dans le cadre d'un contrat de délégation de service public du 9 décembre 2015 (pour la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2021).

Les services de la SEM Saint-Jean activités ont procédé à un relevé sur place afin d'étudier la possibilité d'une extension.

Après étude sur la faisabilité juridique, financière et technique, il a été renoncé à ce projet.

Pour conclure, il ne peut être fait grief aux employés de la SEM de ne pas avoir répondu aux riverains, dans la mesure où les salariés d'un délégataire de service public sont soumis à une certaine obligation de discrétion et doivent garder confidentiel le contenu des dossiers préparatoires.